



**Déclaration d'une manifestation sportive de plus de 100 participants
SANS chronométrage ou classement et horaire fixé à l'avance***

*Arrêté du 24 novembre 2017 relatif aux manifestations sportives sur une voie publique ou ouverte à la circulation publique ne comportant pas de véhicules terrestres à moteur.

(Téléchargeable sur www.ville-chateaugiron.fr)

Déclaration en mairie (1 mois avant) uniquement si votre événement :

- Est une manifestation sportive sans véhicules terrestres à moteur (pédestre, cycliste, équestre,...)
- Est une manifestation sportive sans chronométrage ou classement et horaire fixé à l'avance
- Est une manifestation sportive regroupant plus de 100 participants
- Est une manifestation sportive se déroulant sur le territoire d'une seule commune

I – Présentation de la structure organisatrice

- Nom de La structure :
- Adresse du siège social :
- Code postal : Commune :
- Téléphone :
- Adresse E-mail :
-

II – Information relative au(x) représentant(s)

| | Nom-Prénom | Adresse | Téléphone | Mail |
|-------------------|------------|---------|-----------|------|
| Représentant 1 | | | | |
| Représentant 2 | | | | |
| Représentant 3 | | | | |

III – Information relative au Coordonnateur chargé de la sécurité

| | Nom-Prénom | Adresse | Téléphone | Mail |
|-------------------------------------------|------------|---------|-----------|------|
| Coordonnateur chargé de la sécurité | | | | |

IV – Descriptif de la manifestation

| Intitulé de la manifestation | Discipline sportive concernée | Date | Lieu | Horaires |
|------------------------------|-------------------------------|------|------|----------|
| | | | | |

| Parcours | Heure de départ | Heure d'arrivée approximative | Nombre maximal de participants | Nombre de véhicule d'accompagnement |
|--------------|-----------------|-------------------------------|--------------------------------|-------------------------------------|
| Parcours n°1 | | | | |
| Parcours n°2 | | | | |
| Parcours n°3 | | | | |
| Parcours n°4 | | | | |

V – Modalités d'organisation de la manifestation

-Programme de la manifestation :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

-Règlement (précisant si le départ et la circulation des participants sont groupés) :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

→ PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT AU DOSSIER

- Itinéraire détaillé incluant le plan des voies empruntées ainsi que la liste des voies, sur lequel figurent, le cas échéant, les points de rassemblement ou de contrôle préalablement définis et la plage horaire de passage estimée (éléments à fournir pour chaque parcours composant la manifestation)- OU- un plan de l'aire d'évolution des participants en lieu et place ainsi que la liste des voies susceptibles d'être empruntées (pour les disciplines sportives pour lesquelles l'itinéraire des participants ne peut être défini à l'avance).
- Dispositions assurant la sécurité et la protection des participants et des tiers
- Les arrêtés pris par les autorités administratives compétentes pour définir le régime de circulation de la manifestation ou, à défaut, les arrêtés qui auront pu être recueillis au plus tard trois semaines avant la date de la manifestation
- Attestation de police d'assurance souscrite par l'organisateur de la manifestation, ou une déclaration sur l'honneur engageant l'organisateur à fournir cette attestation à l'autorité administrative.

**POUR ETRE PRISE EN COMPTE, VOTRE DEMANDE DOIT IMPERATIVEMENT NOUS PARVENIR
1 MOIS AVANT VOTRE MANIFESTATION.**

TOUT DOSSIER INCOMPLET OU RECU HORS DELAI NE POURRA ETRE INSTRUIT

**Merci de remettre le dossier à l'adresse suivante : Mairie de Châteaugiron, policier municipal,
Le Château, 35410 Châteaugiron ou par mail : policemunicipale@ville-chateaugiron.fr**

Je soussigné, Mme, M., représentant(e) de la
structure/association, **certifie sur l'honneur**
l'exactitude des renseignements portés sur la présente demande.

Fait à Le

Signature du / de la Représentant(e) :